



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 3 décembre 2009

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue. La secrétaire passe à l'appel.

Membres présents : 30
 Membres excusés : 8
 Membres absents : 2
 Total : 40

Philippe Pellegrin propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Communications du bureau
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 27 octobre 2009
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations statutaires
5. Préavis No 47/2009 : Budget 2010
6. Propositions individuelles.

1. Communications du bureau

Philippe Pellegrin lit à l'assemblée la lettre de démission de Patrick Addor. Le premier des viennent ensuite est Monsieur Diego Suva, qui accepte sa nomination au conseil communal. Malheureusement, Monsieur Suva a adressé une lettre au président en date du 24 novembre afin d'excuser son absence à cette séance pour des raisons professionnelles. Son assermentation aura donc lieu au conseil communal de mars 2010.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 27 octobre

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Suite au référendum lancé contre la construction de la piscine, un vote aura lieu le 31 janvier 2010. Les enveloppes de vote seront envoyées entre le 4 et le 9 janvier.
- L'administration communale sera fermée du jeudi 24 décembre 2009 compris au lundi 4 janvier 2010.
- Un débat contradictoire public concernant la construction de la piscine aura lieu le jeudi 7 janvier 2010 à 20h 30.

Hélène Lasser, Municipale :

1. L'association Enfance et Ecole dont Chésereux fait partie entame des démarches pour ouvrir une UAP (Unité d'Accueil pour Enfants) dans le pavillon.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

1. Le Corps des pompiers a obtenu de l'ECA un véhicule d'intervention pour remplacer l'ancien véhicule. Il sera visible samedi 5 décembre dès 11 h, à Gingins, à l'occasion du téléthon.
2. La Municipalité a décidé de faire don de l'ancien véhicule à l'Amicale des pompiers.

Patrick Barras, Municipal :

1. Suite au tout-ménage envoyé au sujet du traitement des déchets, plusieurs questions ont été posées :
 - La taxe ne va pas augmenter ;
 - La déchetterie restera en service ;
 - Pour certains ménages, les containers proposés, de différentes grandeurs, sont encore trop grands. L'épicerie du village commercialisera des sacs biodégradables pour les personnes qui n'ont pas un volume de déchets suffisant ;
 - Les déchets métanisables (et non métalliques) dont les coûts de transport sont élevés, seront séparés des autres déchets.
2. Des incivilités et cambriolages ont eu lieu à Chésereux. Il est important de rappeler que la police de proximité est active dans notre village. Toute information y relative se trouve sur le panneau d'affichage à l'administration communale. Sur le site internet de la commune www.cheserex.ch/informations les habitants peuvent consulter le feuillet qui détaille les événements qui ont eu lieu dans notre Commune. Il s'y trouve aussi un petit rappel de règles élémentaires à suivre pour prévenir les incivilités.

Georgette Ansermet, Municipale :

détaille le coût total de la réfection des façades de l'Auberge de la Couronne ainsi :

Préavis municipal 39/2009 Coût des travaux	Réfection façades Auberge de la Couronne	
	DEVIS MONTANT HT	FACTURES MONTANT HT
Échafaudage, filets, échelle d'accès	sFr. 4'400.00	sFr. 3'162.00
Lavage à la pression, couche d'accrochage et 2 couches de finition des façades	sFr. 9'650.00	sFr. 9'650.00
Peinture 10 (9+1) paires de volets et 5 portes	sFr. 3'750.00	sFr. 3'750.00
Divers et imprévus	sFr. 2'200.00	Peinture f.Lausanne Maçonnerie sFr. 3'268.00 sFr. 3'000.00
TOTAL HT	sFr. 20'000.00	sFr. 22'830.00
TVA 7,6%	sFr. 1'520.00	sFr. 1'735.08
	MONTANT TTC	MONTANT TTC
TOTAL TTC REFECTION FACADES AUBERGE DE LA COURONNE	sFr. 21'520.00	(arrondi) sFr. -0.03 sFr. 24'565.05
Travaux supplémentaires demandé par le Conseil (19 MARS 2009)	Phillipona (lum.ext.)	sFr. 3'289.15
Travaux supplémentaires hors préavis	Réfection enseignes Schaller Bois (sas d'entrée)	sFr. 1'409.55 sFr. 1'667.80

4. Nominations statutaires

Nathalie Sandoz propose Jean-Robert Küffer pour remplacer Patrick Addor au sein de la commission des finances. Celui-ci accepte et est élu par applaudissements.

5. Préavis No 47/2009: Budget 2010

Jacques Ansermet, présente le tableau des comptes. Quelques points sont à relever :

- administration : très stable, vu qu'il n'y a pas de liaison avec l'Etat ;
- finances : prélèvement important aux fonds de réserve en 2008 pour boucler les comptes. Importante diminution des revenus d'impôts des personnes morales. L'augmentation du point d'impôts est prise en compte et l'on peut remarquer une nette diminution de la charge de la péréquation ;
- domaine et bâtiments : très stable. L'amortissement reste important pour l'ensemble de la commune ;
- travaux : légère augmentation ;
- instruction publique et cultes : augmentation due à l'enseignement spécialisé
- police et protection civile : stable
- sécurité sociale : importante augmentation due aux factures cantonales, le revenu correspond à la somme qui sera ristournée de l'exercice 2009.
- services industriels : néant

Le budget 2010 s'appuie sur une nouvelle valeur du point d'impôt mais aussi sur une augmentation de certaines charges cantonales. L'écart des ressources provenant des personnes morales est préoccupant. L'équilibre budgétaire n'est pas atteint, car il manque environ 10 % de recette. Le 2^{ème} semestre présente toujours des rentrées fiscales nettement plus marquées. Ceci nécessitera probablement des avances par emprunt, mais la situation devrait se normaliser assez rapidement. Pour information, les montants qui ont été empruntés en 2009 pour la trésorerie étaient de 1,2 millions, pour un montant d'intérêts exact de 1'337.- Frs. A ce jour, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, et toutes les factures cantonales ont été payées.

L'absence de dette structurelle, un taux d'impôts parmi les plus bas du canton et un équipement public exceptionnel permettent d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Philippe Pellegrin, Président, passe la parole à Monique Herren, rapporteur de la commission des finances.

Questions :

Monique Locatelli relève une erreur d'addition en p. 1 au point 3 du rapport : l'addition de 1'753'151.- et 4'500'780.- = 6'253'931.- Fr et non 5'304'590.- Fr.

Vote pour l'adoption du budget 2010 :

Le préavis No 47/2009 est accepté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles

Jean-Robert Küffer demande à Madame Hélène Lasser, Municipale, si l'association Asse et Boiron a l'intention de sortir du réseau des mamans de jour de Bogis-Bossey. Si c'est le cas, quelle structure l'Association désire mettre en place.

Hélène Lasser répond par l'affirmative. Une séance aura lieu le 10 décembre et un arrangement sera fait à ce moment-là : les conseillers en seront informés.

Alfred Aebi relève la mauvaise visibilité du passage pour piétons au carrefour des Platanes en direction de Chiblins et demande si une amélioration pourrait être apportée.

Patrick Barras va se pencher sur le problème.

Dominique Vallet de Villeneuve rappelle qu'un lampadaire devait être placé sur la route de Grens après le carrefour.

Patrick Barras répond que cette installation fait partie du projet de la porte d'entrée de la route de Grens qui est passé à l'enquête et qui débutera au printemps. Cette installation n'est pas passée aux oubliettes.

Karim Sekkiou se demande pourquoi l'eau du réseau sortait avec une couleur jaunâtre entre septembre et novembre.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'un tout ménage a été adressé aux habitants de Chésereux, Grens et Eysins. Les conditions d'approvisionnement des sources et nappes phréatiques sont très mauvaises. Depuis fin mars, Chésereux est branché sur le réseau Nyonnais, où l'eau y est beaucoup plus oxydante.

Philippe Pellegrin pense que le panneau placé pour le bal de la jeunesse en bas la Florettaz est très mal placé, et dangereux, car il masque la circulation venant de Gingins. Il serait judicieux de le reculer d'un bon mètre.

Patrick Barras, Municipal approuve et en parlera à la présidente de la Jeunesse afin qu'elle s'en occupe.

Jacques Ansermet, Syndic, revient sur l'année écoulée et remercie tous les conseillers pour le travail législatif, l'ensemble du personnel communal et la Municipalité. Il relève que Chésereux reste une commune où il fait bon vivre et où la fiscalité est bien maîtrisée. Il souhaite qu'en 2010 nous soyons capables de dépasser nos divergences afin que l'intérêt public soit toujours gagnant.

Philippe Pellegrin, Président, revient également sur l'année écoulée et tient à faire passer le message suivant :

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Par ces quelques mots, je souhaite vous faire part de mes sentiments et réflexions sur l'année écoulée. En effet, si au niveau communal, on ne peut pas parler d'« annus horribilis » comme on en parle à Berne, je désignerais cependant cette année « d'annus tristis ».

Outre le décès subit d'un de nos membres qui m'a sensiblement affecté, il est à relever plusieurs démissions, aussi bien au niveau de l'exécutif que du législatif. Celles-ci se sont succédées, parfois pour des motifs privés (par ex. déménagement), parfois professionnels, mais également pour des tensions et divergences d'opinions apparues entre différentes personnes de cette assemblée. Nous pouvons tous comprendre que des avis différents, des positions parfois tranchées, nous amènent à réagir. Jusqu'à présent, ceci se réglait rapidement et de façon définitive par une explication franche et claire, sans amertume ou ressentiment. Ces rapports ont changé, évolué et, pour ma part, je pense que ce n'est pas dans la bonne direction. Ceci est dommageable, non seulement pour l'atmosphère de travail de ce Conseil, mais également pour notre Commune et sa population. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons tous été élus par nos concitoyens pour gérer au mieux leurs intérêts. Merci de garder ceci continuellement en mémoire.

Admettre les différences de vues ou d'opinion de chacun ne veut pas dire se plier et accepter quelque chose qui nous dérange, mais au contraire ouvrir la discussion, débattre, tenter de convaincre du bien-fondé de notre réaction. Ayant fonctionné plusieurs années en temps que conseiller communal, je me souviens d'avoir été au cœur de débats passionnés, parfois presque houleux, mais toujours corrects. Le Conseil terminé, chaque partie se retrouvait autour d'un verre et s'expliquait, remettant ainsi les compteurs à zéro.

Aujourd'hui de l'autre côté de la barrière, vous faisant face, j'ai pu constater des tensions, une dégradation et, pourquoi le cacher, une scission importante entre vous, Mesdames et Messieurs. Il est en effet regrettable que certains Conseillers s'expriment sous les soupirs et remarques chuchotées du « clan » opposé. Et je ne parlerai pas des montres scrutées à une fréquence permettant sans doute d'accélérer le temps, des consultations de mails ou SMS sur portables, ni des yeux se levant au ciel,

implorant un arrêt rapide des débats. Vous conviendrez sans doute qu'il n'est pas normal, mais préjudiciable pour le bon fonctionnement de cette assemblée de se comporter de la sorte.

Vous êtes bien entendu, comme moi-même, conscient que le référendum en cours est un facteur déterminant du climat actuel. Au-delà de toute considération politique, et qu'on le veuille ou non, il sera soumis à consultation et la décision finale appartient au peuple. Alors je demande solennellement à chacune des parties de bien vouloir accepter ce fait et, dans la mesure du possible, éviter une surenchère argumentaire inutile et susceptible d'accentuer encore le clivage existant. Il y aura un 1^{er} février, lendemain de la votation, et notre village se devra de retrouver la paix et la sérénité que nous connaissions jusqu'à présent.

Que vous me compreniez bien : ce discours ne se veut en aucun cas accusateur mais au contraire, **fédérateur** !! Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, renouons avec les valeurs qui animaient nos débats les années passées. Nous avons la chance de vivre dans un Pays où la démocratie existe et où chacun a le droit de s'exprimer librement. Il est nécessaire que les organes factiers de la commune se tiennent à une stricte objectivité et un absolu respect des droits démocratiques. Pour clore ce sujet sur une note un peu plus humoristique, je voudrais citer Monsieur Woody Allen qui s'exprimait ainsi sur la démocratie :

La dictature c'est «ferme ta gueule», la démocratie c'est «cause toujours».

Alors, faisons en sorte que nous causions toujours et que ces débats soient constructifs et permettent à notre Commune et à chaque membre de ce Conseil d'en sortir gagnant.

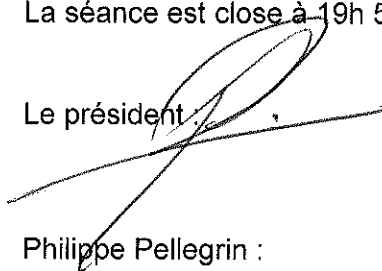
Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres du bureau qui m'accompagnent tout au long de l'année :

- les scrutateurs, Mesdames Herren et Antonin, Messieurs Aebi, Haessler, Lepezel et Zermatten, qui répondent toujours présents, à chaque convocation, et qui par le sérieux de leur travail nous permettent de partager le repas dominical en famille ;
- Monsieur Schwab, Vice-Président, qui m'a permis de bénéficier de « congés-votations » ;
- Bien entendu notre secrétaire, Lilly Steimer, fidèle à son poste mais non moins indispensable, qui tout au long de l'année est d'une écoute et d'une disponibilité permanente.

Au nom du bureau, je remercie également chacun d'entre vous pour votre assiduité tout au long de l'année écoulée, et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi que tous nos vœux pour 2010.

La séance est close à 19h 55 et se poursuit par un repas à l'Auberge de la Couronne.

Le président :



Philippe Pellegrin :



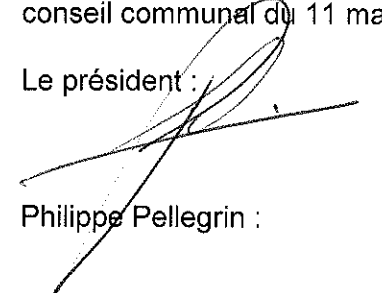
La secrétaire :



Lilly Steimer

Approuvé à la majorité avec la modification en p.2 (zone ombrée) lors de la séance du conseil communal du 11 mars 2010.

Le président :



Philippe Pellegrin :



La secrétaire :



Lilly Steimer